

# PRIX D'EXCELLENCE

## DE LA SOCIÉTÉ DES ALUMNI, DIPLOMÉS ET AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

---

### Règlement pour l'édition 2024

La Société des Alumni, diplômés et amis de l'Université de Neuchâtel (SAN) a institué deux prix annuels d'Excellence, de CHF 1'000.- chacun, destinés à encourager la pratique de la recherche et de l'écriture scientifique dès les études de Bachelor.

#### Conditions de participation

Chaque professeur-e ordinaire, professeur-e assistant-e, directeur/-trice de recherche et maître d'enseignement et de recherche de la FLSH est invité-e à soumettre :

- Au maximum deux travaux écrits ;
- Rédigés en français, allemand, italien, anglais ou espagnol ;
- Par un-e étudiant-e ou une équipe d'étudiant-e-s de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année de BA (= **Prix BA**) ou de 5<sup>e</sup> année de BA, 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année de MA (= **Prix MA**). La participation d'un-e étudiant-e plus avancé-e est exclue.

Chaque enseignant-e veillera particulièrement à ce que l'introduction des travaux soumis soit reformulée dans le sens de présenter en une langue claire le propos, la méthode et les enjeux du travail. Une relecture attentive des travaux de la part des candidat-e-s est exigée.

Chaque travail (un seul par étudiant-e) soumis au jury du Prix d'Excellence :

- Sera accompagné du **formulaire de candidature** (à télécharger sur le site de la SAN [Prix d'Excellence](#)) préalablement rempli avec les informations requises ;
- Sera accompagné de la déclaration sur l'honneur contre le plagiat ;
- Aura été présélectionné par l'enseignant-e concerné-e (professeur-e ordinaire ou assistant-e, directeur-trice de recherche, maître d'enseignement et de recherche) ;
- Doit être limité à **75'000 signes** (espaces, notes, bibliographie et annexes non compris ; il n'y a pas de longueur minimale requise) ;
- Ne peut être récompensé que par un seul prix à partager, le cas échéant, entre les rédacteurs et rédactrices du travail.

Les travaux en lice ne doivent pas nécessairement résulter d'un enseignement. Ils peuvent être le fruit d'un effort spontané. Ils peuvent aussi dériver d'une recherche antérieure, mise à jour pour l'occasion et conforme au règlement. Les lauréat-e-s d'une édition antérieure ne peuvent pas concourir une seconde fois. Les étudiant-e-s peuvent soumettre leur travail au plus tard **deux semestres après l'obtention de leur titre académique** (Bachelor ou Master). Passé ce délai, ils et elles ne sont plus éligibles.

## Jury

Le jury est constitué de dix enseignant-e-s titulaires d'un doctorat (deux par « Maison », dont au moins un-e professeur-e par Maison<sup>1</sup>), dont un-e membre du décanat qui préside le jury et un-e représentant-e de la SAN. Le jury est nommé par le décanat et doit être représentatif des divers domaines de la FLSH. Chaque travail présélectionné est examiné par au moins deux membres du jury, dont l'un est nécessairement externe à la Maison dont émane le travail examiné. Le/la président-e du jury veille à identifier et éliminer tout conflit d'intérêts. Les travaux finalistes sont examinés, dans un second tour, par tous les membres du jury.

## Délais de soumission

Les candidat-e-s doivent soumettre leur travail, **sous forme électronique (version PDF)**, aux professeur-e-s ordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs/-trices de recherche et maîtres d'enseignement et de recherche de la FLSH **au plus tard le 31 août 2024.**

Les travaux présélectionnés par les professeur-e-s ordinaires, professeur-e-s assistant-e-s, directeurs/-trices de recherche et maîtres d'enseignement et de recherche de la FLSH doivent être soumis au secrétaire du jury : [pierre-alain.mariaux@unine.ch](mailto:pierre-alain.mariaux@unine.ch) – Institut d'histoire de l'art et de muséologie, **au plus tard le 15 septembre 2024.**

Le jury se prononce dans le courant du mois d'octobre 2024.

## Remise du/des prix

Le Prix d'Excellence est remis aux lauréat-e-s par le président de la SAN lors de la cérémonie officielle de remise des titres et prix académiques, ou par un-e autre représentant-e de la SAN, ou à défaut par le doyen de la FLSH. La remise du prix est l'occasion d'en rappeler l'existence et les objectifs.

## Stratégie de publicité

- Le *Prix d'Excellence* figure dans la liste officielle des prix académiques.
- Dès le début du semestre de printemps, la FLSH affiche sur son site internet et dans ses locaux (dans tous les bâtiments) une affiche décrivant l'objectif du Prix (récompenser l'excellence dans la recherche des étudiant-e-s avancé-e-s de BA et de MA).
- A la même époque, le décanat rappelle l'existence et le règlement du Prix d'Excellence au Conseil des Professeur-e-s et au Conseil de Faculté.

---

<sup>1</sup> MASH ; MALIT ; MAPS ; SCILAC ; Philosophie  
Prix d'Excellence de la SAN – Version Mars 2024

- Un message est envoyé au début du semestre de printemps aux enseignant-e-s et à tous les étudiant- e-s de Bachelor et de Master de la FLSH pour les aviser de l'existence de ce prix et pour inviter les étudiant-e-s de de BA2-4 et de BA5+MA1-2 à faire acte de candidature le moment venu.
- Le règlement est mis en ligne sur le site de la SAN.

### **Publication**

Les travaux primés sont publiés sur le site de la SAN, en version PDF, à moins que l'auteur-e ne se réserve le droit de publier sa contribution dans une revue scientifique, auquel cas la SAN se contente de publier un résumé. Une couverture médiatique appropriée est assurée par la SAN et par le Bureau Presse et Promotion de l'Université de Neuchâtel.